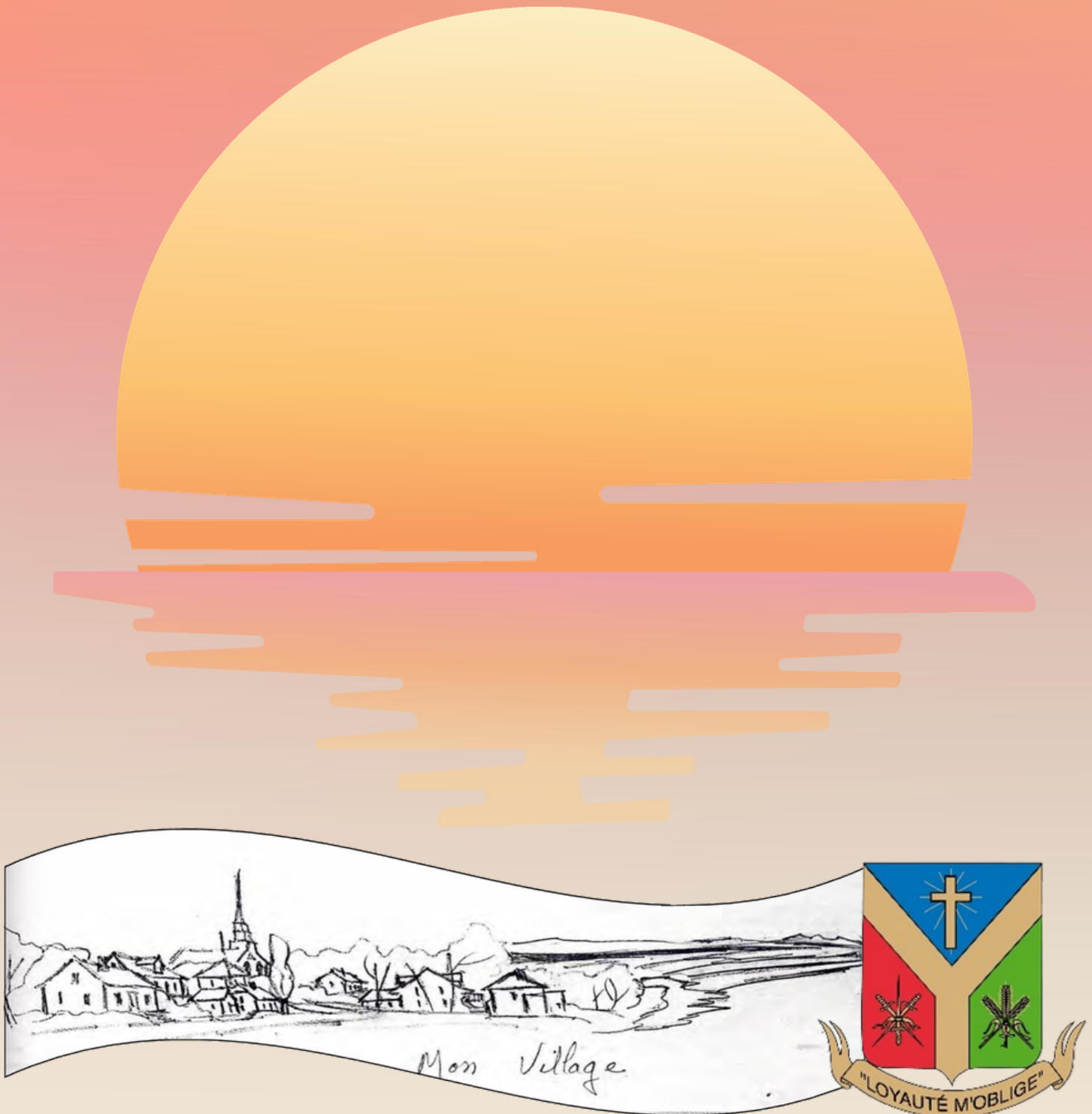


Reflets d'un village

Été 2026



Journal municipal de Saint-Denis-De La Bouteillerie

DANS CETTE ÉDITION

Mot du maire.....	1
Affaires municipales.....	1
Permis de construction.....	2
Communiquer avec la municipalité.....	2
Nouveau site internet.....	2
Vidange des installations septiques.....	3
Taxation.....	4
Camp de jour.....	4
Règlementation sur les piscines.....	4
Café du conseil.....	4
Mon eau, mon puits, ma santé.....	5
Rappel aux propriétaires de chiens.....	5
Municipalité amie des aînées.....	5
Tour de télécommunication	6
Élection partielle.....	6
DES NOUVELLES DE VOTRE :	
Bibliothèque municipale.....	7
Association sportive.....	7
Festival Archipel.....	7
Cercle des Fermières.....	8
Club des 50 ans +.....	9
Je Collationne.....	9
Maison de Jean-Baptiste.....	10
Calendrier des activités estivales.....	11
Régie intermunicipale en protection des incendies du Kamouraska-Ouest.....	12
Conseil climat.....	12
Oiseaux captifs.....	13
Gestion des matières résiduelles.....	13-14

HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi au jeudi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h

POUR INFORMATIONS:

418 498-2968 poste 0
info@munstdenis.com

PROCHAINES DATES DU JOURNAL

- Date de tombée : 1er septembre 2026
- Date de distribution : mi-septembre

MOT DU MAIRE



Chères citoyennes et chers citoyens,

Plusieurs dossiers importants sont actuellement en cours dans notre municipalité, notamment concernant le changement au règlement de zonage afin de permettre l'analyse d'un projet de tour auprès de la CPTAQ. Ce processus s'accompagnera d'une procédure d'approbation référendaire, afin de vous permettre de vous prononcer.

Nous sommes également heureux d'annoncer le lancement, en juillet, de notre nouveau site web municipal avec portail citoyen, qui facilitera le suivi des requêtes, les communications d'urgence et l'accès à l'information.

Je souhaite également souligner le départ du conseiller Jean-René Landry (siège no 3) et le remercier pour son engagement, notamment dans les dossiers d'assainissement, incluant le projet d'égouts et la mise aux normes des installations septiques. Une élection partielle sera tenue pour combler ce poste, restez à l'affût.

Enfin, je tiens à remercier chaleureusement nos bénévoles, dont l'engagement contribue grandement à la richesse de notre programmation estivale.


Frédéric Landry, maire

AFFAIRES MUNICIPALES

Bref résumé des assemblées publiques de mars, avril et mai 2026 :

AVRIL

- Code d'éthique et de déontologie (règl. 396)
- Octroi d'un contrat pour remplacement du site web
- Décision sur la demande de dérogation mineure - abattage d'arbres 7 route 132 E
- Entente camp de jour 2026 et 2027 entre St-Pacôme, Rivière-Ouelle et St-Denis-De La Boutellerie
- Modification des normes spécifiques à l'installation de nouvelles antennes ou tours de télécommunications (1ère adoption règl. 397)

MAI

- Motion règlement 398 sur la gestion contractuelle
- Démission du conseiller au siège #3
- Demande au Fonds régions et ruralité Projet espace communautaire dans l'ancien presbytère de la grève

MAI (SUITE)

- Politique d'aide financière aux entreprises et mise à jour politique dons et commandites

JUIN

- Adoption du règlement sur la gestion contractuelle (no 398)
- Déplacement de la date de la séance ordinaire d'octobre au 6 octobre 2026
- Dépôt du rapport de formation des élus municipaux
- Ouverture d'un poste de journalier
- Avis de motion règlement 399 décrétant des règles de contrôle et de suivi budgétaire
- Approbation du règlement résiduel 397-R, distinct 397-4D et 397-7D
- Demande au programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière pour l'achat d'un afficheur de vitesse
- Adoption de la Charte de bientraitance du Kamouraska



VOUS PROJETEZ DE RÉNOVER VOTRE RÉSIDENCE?

Que ce soit pour construire ou rénover une résidence, une serre, un garage ou un cabanon, ou encore pour installer une thermopompe, un spa ou une clôture, assurez-vous d'obtenir le permis requis pour un projet réussi.

Sauf exception, la majorité des travaux de construction ou d'aménagement nécessitent l'obtention d'un permis délivré par notre inspectrice en bâtiment et en environnement.

Ces démarches permettent de s'assurer que les travaux respectent la réglementation en vigueur et contribuent à un développement harmonieux de notre territoire.



Comment faire une demande

- Remplir le formulaire correspondant à votre projet.
- Joindre les documents requis ex : plans ou croquis des travaux (dimensions, matériaux, localisation sur le terrain).
- Transmettre le formulaire complété au Service de l'urbanisme
- Attendre la délivrance du permis ou du certificat avant de commencer les travaux.

Information

Janie Roy-Mailloux, inspectrice municipale (environnement et bâtiment)
418 492-1660, poste 252
jroymailloux@mrckamouraska.ca

RAPPEL : COMMENT COMMUNIQUER AVEC LA MUNICIPALITÉ

Pour toute question, demande ou suivi de dossier, plusieurs moyens simples et rapides s'offrent à vous pour joindre la Municipalité.

Par téléphone

- 418 498-2968.

C'est le moyen le plus rapide pour obtenir l'information désirée.

Par courriel

- info@munstdenis.com

Pour connaître l'adresse courriel d'un employé, consultez la page nous joindre du site internet de la municipalité.

Par requête (nouveau site internet)

Le nouveau site internet permettra de faire une requête directement en ligne.

Important

Bien que les réseaux sociaux soient un outil d'information, les plaintes et signalements à la municipalité doivent être transmis par les moyens ci-haut afin d'assurer leur traitement.

UN NOUVEAU SITE WEB MUNICIPAL DÈS JUILLET

La municipalité est heureuse d'annoncer la mise en ligne de son nouveau site web dès le mois de juillet.

Cet outil a été conçu pour améliorer l'accès à l'information, simplifier les démarches et faciliter les échanges entre la municipalité et les citoyens, notamment :

- remplir des formulaires et effectuer certaines démarches en ligne;
- accéder à un calendrier municipal (collectes, activités, séances du conseil, etc.);
- consulter les informations et actualités municipales regroupées au même endroit.

Des requêtes citoyennes plus simples et efficaces

Le nouveau système permettra de transmettre facilement des requêtes à la municipalité (problèmes de voirie, éclairage, etc.). Les citoyens pourront :

- déposer une demande directement en ligne;
- préciser l'emplacement sur une carte;
- suivre l'évolution de leur demande en temps réel.



Des alertes essentielles pour assurer votre sécurité en cas d'urgence.

Une situation d'urgence peut survenir n'importe quand et la Municipalité doit rapidement contacter ses citoyens pour assurer leur sécurité.

Avec le nouveau site web, les citoyens pourront s'inscrire aux alertes municipales, un service essentiel pour être informé rapidement en cas de situation d'urgence (avis important, travaux, sécurité civile, etc.).



Les messages pourront être transmis par différents moyens de communication (courriel, texto ou appel téléphonique), selon les préférences de chacun.

Restez à l'affût du lancement en juillet pour créer votre compte citoyen et s'inscrire aux alertes pour profiter pleinement de ces nouveaux services!

VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES 2026 : UNE OPÉRATION ESSENTIELLE À PLANIFIER

Fréquence de la vidange



Conformément au règlement municipal no 228, la municipalité procédera cet été à la vidange des installations septiques sur son territoire. La vidange est obligatoire selon la fréquence suivante :

- Résidence occupée à l'année : aux 2 ans
- Résidence occupée de façon saisonnière : aux 4 ans

Il est possible de demander une fréquence plus élevée à l'aide du formulaire disponible sur le site Internet de la municipalité. Celui-ci peut être transmis à info@munstdenis.com ou obtenu en communiquant directement avec la municipalité.

Cette opération contribue à la protection de l'environnement, à la salubrité des installations et au bon fonctionnement des systèmes septiques.



VIDANGE D'URGENCE ?

Communiquez avec l'entrepreneur de votre choix, cette vidange n'est pas prise en charge par la municipalité et ne vous exempte pas de la vidange municipale.

Entretien et nettoyage du préfiltre



Selon le type d'installation septique un entretien annuel ou biennuel peut être requis auprès d'une entreprise qualifiée.

Un nettoyage du préfiltre doit également être fait par le propriétaire deux fois par année (printemps et automne). Le préfiltre est positionné sous le couvercle de sortie de l'installation septique. Il joue un rôle filtrant et un bon entretien aide à prévenir son colmatage et le refoulement des matières. Le rinçage s'effectue à l'aide d'un boyau d'arrosage.

Secteur visé et déroulement



Cette année, la vidange concernera les résidences permanentes et saisonnières du secteur Est, ainsi que les propriétés inscrites à une vidange annuelle.

Les propriétaires concernés recevront un avis par envoi postal et ceux-ci doivent être prêts dès le début de la période de vidange, aucune visite individuelle n'étant planifiée à l'avance. Une installation non accessible pourrait entraîner des frais supplémentaires pour une seconde visite.

Les opérations se déroulent généralement sur une période de une à deux semaines. Il est demandé aux citoyens de patienter jusqu'à la fin de cette période avant de communiquer avec la municipalité si le camion n'est pas encore passé.

Il n'est pas nécessaire d'être présent sur place : un avis de passage indiquant la date et l'heure sera laissé après la vidange.



Conseils pratiques



- Favoriser l'utilisation de produits nettoyant biodégradables et éviter d'utiliser de l'eau javel et des produits ménager très puissants.
- Éviter de jeter dans vos toilettes, drains, lavabos et évier des matières suivantes : peinture, pesticides, produits chimiques de piscine et spa, huiles et graisses, tissus, médicaments, mégots, produits d'hygiène personnelle, lingettes, etc.
- Diriger les drains de fondation et de toit loin de la fosse et du champ d'épuration.
- Éviter toute circulation lourde au-dessus du champ d'épuration
- Conserver une surface herbacée (ex. gazon) sans arbre ni arbuste sur le champ d'épuration.

Préparation des installations



Afin d'assurer le bon déroulement des opérations, les consignes suivantes doivent être respectées :

- Dégager les couvercles de la fosse (généralement deux) d'au moins 10 cm tout autour ;
- Dévisser les capuchons des fosses, sans les retirer ;
- Enlever tout obstacle nuisant à l'accès (mobiliers, structures, végétation) ;
- Laisser les barrières ouvertes et identifier clairement l'emplacement ;
- Garder les animaux à distance ;
- Informer la municipalité si votre installation est de type Bionest (la pompe doit être arrêtée).

⚠ Un terrain non préparé pourrait empêcher la vidange.

PROGRAMME DE MISES AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

La Municipalité a adopté un programme de mise aux normes des installations septiques permettant aux propriétaires de bénéficier d'un prêt étalé sur 20 ans et remboursé à même les taxes municipales, afin de faciliter la mise aux normes de leurs installations.

Participer à ce programme en 6 étapes faciles :

1. Faire caractériser votre site par un technologue qualifié et faire les plans et devis.
2. Demander un permis municipal : jroymailloux@mrckamouraska.com
3. Obtenir une soumission pour la réalisation des travaux
4. Remplir le formulaire d'admissibilité au programme et recevoir le certificat d'admissibilité
5. Réaliser les travaux et obtenir un certificat de conformité
6. Faire la demande de versement accompagné des factures

TAXES MUNICIPALES

Nouveau propriétaire ?

Sachez que les informations sont mises à jour périodiquement selon les données transmises par l'équipe d'évaluation de la MRC de Kamouraska. Il est donc de votre responsabilité de communiquer avec la municipalité afin de connaître le solde à payer depuis la date de prise de possession de la maison et ainsi éviter des frais de retard. La municipalité ne peut annuler les frais de retard liés à une mise à jour tardive des informations.

Changement d'adresse

Communiquer avec nous pour tout changement d'adresse tant pour une adresse principale que pour une adresse de correspondance.

Moyens de paiement acceptés :

Paiement en ligne

- Caisse Desjardins : ajouter un fournisseur au nom de Municipalité St-Denis-De La Bouteillerie
- Virement Interac à l'adresse : comptes@munstdenis.com
 - Écrivez-nous à cette même adresse pour nous indiquer le ou les numéros de matricule concernés par ce paiement et la réponse à la question de sécurité.

Par la poste

- Envoyez vos chèques postdatés au 5, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie (Québec) G0L 2R0

En personne, durant les heures d'ouverture du bureau municipal

- Par chèque
- Paiement par carte de débit seulement

Pour toute question

comptes@munstdenis.com
418 498-2968, poste 0



DÉBUT DU CAMP DE JOUR

Rappel aux parents ayant un enfant inscrit au camp de jour, le camp débute le mercredi 25 juin au Chalet de la Côte-des-chats à Saint-Pacôme. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer au 418 852-2356 poste 211 ou campdejourfm@gmail.com



RAPPEL – PISCINES

- Permis municipal requis pour installation ou modification d'une piscine;
- Clôture et accès sécurisés obligatoires;
- Responsabilité du propriétaire de maintenir une installation conforme;
- Pour toute question ou pour vérifier la conformité communiquez avec le service d'inspection de la municipalité.



CAFÉ DU CONSEIL - PROCHAINES DATES

Rendez-vous au café du conseil pour discuter avec vos élus d'enjeux locaux, pour répondre à vos questions ou simplement pour échanger sur la vie municipale.

Voici les dates des prochaines rencontres à la maison de Jean-Baptiste :

- 20 juin
- 11 juillet
- 15 août



RAPPEL AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

La Municipalité de Saint-Denis-De La Boutellerie souhaite rappeler aux citoyens l'importance de respecter la réglementation entourant les chiens sur le territoire.

Enregistrement obligatoire des chiens : faites enregistrer votre chien sans frais au bureau municipal

Chiens en laisse : une obligation dès qu'il se trouve à l'extérieur des limites de votre propriété.

Chiens pesant 20 kg et plus :

- doit être sous contrôle constant du propriétaire ;
- doit obligatoirement porter un harnais ou un licou en plus d'être tenu en laisse.



MISE À JOUR DE NOTRE POLITIQUE MADA : VOTRE PARTICIPATION EST ESSENTIELLE

La Municipalité a entrepris la mise à jour de sa politique Municipalité amie des aînés (MADA), une démarche qui vise à favoriser la qualité de vie, l'inclusion et la participation sociale des aînés de notre communauté.

Au cours des derniers mois, le comité MADA s'est réuni afin de faire le bilan de la politique précédente. Cette réflexion a permis de revoir les actions qui ont été réalisées au fil des années, d'évaluer les résultats obtenus et d'identifier les nouveaux enjeux et besoins de notre milieu.

Afin de poursuivre cette démarche, nous souhaitons maintenant entendre les citoyens et citoyennes.



MON Puits, MON EAU, MA SANTÉ

La campagne Mon eau, mon puits, ma santé se poursuit **jusqu'au 16 juin 2026**. Les citoyens sont invités à faire analyser leur eau potable en déposant leur échantillon au complexe municipal.

La participation à cette campagne est un geste simple et essentiel pour protéger votre santé et celle de votre famille. Différentes options d'analyse disponibles (microbiologique, Nitrate-Nitrite, Fluorure et Métaux).

Les trousse doivent être déposées au bureau municipal le 16 juin entre 8 h 30 et 11 h.

Information et participation

Téléphone : 418 498-2968

Site web de la municipalité : munstdenis.com

Site du projet : moneaumonpuits.ca

Une rencontre d'information sur l'interprétation des résultats aura lieu cet automne.

**MON EAU
MON Puits
MA SANTÉ**

Tester les bactéries, ce n'est pas suffisant
Analysez votre eau au-delà des bactéries

Profitez d'un tarif avantageux pour une analyse complète de votre eau !

266,40\$: Microbiologie + nitrates/nitrites et métaux

261,92\$ (40\$ de rabais inclus) : Microbiologie + nitrates/nitrites + métaux et fluorures

La trousse complète !

Contactez votre municipalité pour en savoir plus !



Un sondage a récemment été distribué dans les boîtes aux lettres de la municipalité et est également disponible en ligne sur le site web municipal.

Plusieurs thèmes sont abordés dans le questionnaire, notamment :

- la sécurité dans les espaces publics et à domicile;
- les services de santé et les services communautaires;
- les transports et la mobilité;
- l'accessibilité des bâtiments et des lieux publics;
- le logement;
- les activités sociales, culturelles et de loisirs;
- les commerces et services de proximité ;
- l'inclusion sociale et le respect des aînés;
- l'information municipale et les moyens de communication.

Nous invitons l'ensemble de la population à participer à cette consultation, que vous soyez un aîné, un proche aidant, un membre de la famille ou simplement un citoyen intéressé par le développement de votre communauté.

La date limite pour répondre au sondage est le **lundi 6 juillet**. Les formulaires papier complétés peuvent être déposés directement au bureau municipal.

Les réponses recueillies nous aideront à orienter nos actions et à planifier des initiatives adaptées à la réalité de nos aînés. Une consultation publique suivra afin d'échanger sur les constats et bâtir un plan d'action répondant aux besoins réels.

Nous vous remercions à l'avance de votre précieuse collaboration !

PROJET DE TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION : UNE OPPORTUNITÉ CONCRÈTE POUR LA COLLECTIVITÉ

En milieu rural, l'accès à une connectivité cellulaire fiable est essentiel. Il s'agit d'un enjeu de sécurité, d'accès aux services, de soutien aux familles et aux entreprises, ainsi que d'attractivité du territoire.

Le projet de tour de télécommunication, actuellement visé en zone agricole, bénéficie d'un financement gouvernemental, sans coût direct pour les contribuables. Il s'agit d'un projet réel, encadré et prêt à se réaliser, qui répond à un besoin concret de la population.

Un choix entre une opportunité concrète et un avenir incertain

D'autres avenues pour améliorer le réseau de télécommunication peuvent exister en théorie. Toutefois, ces options ne cadrent pas avec les critères de la subvention en vigueur, ni avec le cadre d'intervention du promoteur. Elles reposent sur des projets futurs, incertains et hors du champ de compétence municipale, tant sur le plan technique que financier.

Le conseil municipal considère qu'il serait irresponsable de renoncer à une opportunité concrète et financée, au profit d'hypothèses dont la réalisation et le financement demeurent inconnus.

« Le conseil municipal a entrepris la modification du règlement de zonage, sachant que sans cette démarche, le projet serait abandonné. Ce processus étant soumis à l'approbation de la population, le conseil estimait important de ne pas bloquer une opportunité répondant à un besoin réel. »

- Frédéric Landry, maire

Dans un contexte où les investissements privés en télécommunication sont rares en milieu rural, laisser passer cette occasion pourrait signifier ne pas bénéficier d'une solution comparable à court ou moyen terme.

Processus d'approbation référendaire

Lorsqu'un règlement modifiant le zonage est proposé, la loi prévoit un processus permettant aux citoyens concernés de se prononcer. Étapes principales en lien avec le règlement 397 :

- Adoption du premier projet de règlement : 16 avril 2026
- Assemblée publique de consultation : 14 mai 2026
- Adoption du second projet de règlement : 14 mai 2026
- Demande d'ouverture d'un registre : 28 et 29 mai 2026 ;
- Adoption d'un règlement résiduel pour les zones ou dispositions non contestées et adoption d'un règlement distinct pour les zones ou dispositions faisant l'objet d'un registre ;
- Tenue du registre : 11 juin 2026
- Annonce des résultats du registre : 11 juin 2026 à 20 h
- Référendum, si le nombre de signatures requis est atteint : 2 août 2026

DES ÉLECTIONS PARTIELLES À VENIR POUR LE SIÈGE NUMÉRO 3

La municipalité informe la population qu'une élection partielle se tiendra au cours de l'été afin de pourvoir le siège numéro 3 du conseil municipal.

Cette démarche fait suite à la vacance du poste, officiellement constatée lors de la séance du conseil tenue le 4 mai dernier, à la suite du départ de M. Jean-René Landry, qui occupait la fonction de conseiller municipal à ce siège.

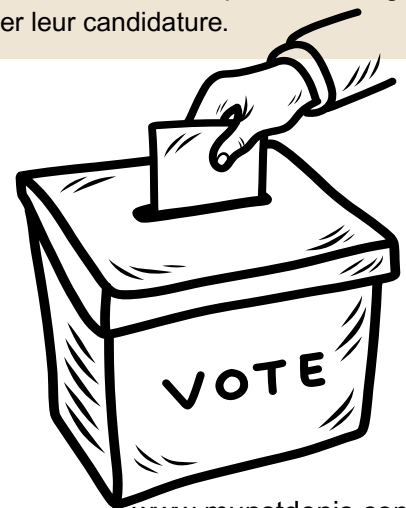
La municipalité est consciente que la tenue d'une élection en période estivale n'est pas idéale pour tous. Toutefois, plusieurs modalités de vote sont prévues afin de faciliter la participation du plus grand nombre.

Les dates de mise en candidature, ainsi que les dates du scrutin, seront communiquées par avis public par la présidence d'élection, doit voici les principales étapes qui s'étalent sur 40 jours:

- Avis d'élection
- Période de mise en candidature
- Inscription des personnes non domiciliées à la liste électorale et demande de vote par correspondance le cas échéant
- Élection par acclamation ou avis de scrutin
- Demande de vote à domicile pour les personnes à mobilité réduite
- Révision de la liste électorale
- Journée de vote par anticipation
- Réception des votes par correspondance
- Journée de vote

Nous remercions M. Jean-René Landry pour son engagement et sa contribution au développement de la municipalité au cours de son mandat.

La municipalité invite d'ores et déjà les personnes intéressées par l'implication citoyenne et la vie municipale à envisager de poser leur candidature.



UN MOT DE VOTRE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Quelques changements à venir pour nos abonnés

Le Réseau Biblio nous a avisées de changements, effectifs depuis le 1^{er} mai, pour les abonnés souhaitant faire des « demandes spéciales » que l'on nomme dorénavant des « réservations ».

Les bénévoles de Saint-Denis ont suivi une courte formation dans le but de se familiariser avec ce nouveau processus et sont actuellement en mode apprentissage. L'intégration de cette nouvelle procédure est prévu à l'automne. D'ici là, les bénévoles continueront de s'occuper de vos demandes comme d'habitude, soit lorsque vous venez sur place au complexe municipal, soit en laissant un message au numéro 418 498-2968 poste 3 ou par courriel biblio.denis@crsdp.net.

Les abonnés à l'aise avec l'informatique peuvent depuis le 1^{er} mai effectuer leurs réservations à partir du site du Réseau Biblio en se créant un profil d'utilisateur au <https://www.reseaubibliobsl.qc.ca>. Plus d'information suivra cet automne.

Une naissance, un livre

Tous les parents de la municipalité qui ont accueilli un nouveau bébé depuis le début de l'année sont invités à communiquer avec la bibliothèque afin de recevoir un petit cadeau et d'abonner leur enfant.

Rotation de livres

Le Réseau Biblio procède à 5 rotations de livres chaque année avec toutes ses bibliothèques affiliées. Ainsi, une quantité de nouveaux livres ont été livrés à la bibliothèque de Saint-Denis le lundi 4 mai dernier. Avis aux abonnés!

Horaire d'été

L'horaire d'été a repris depuis le samedi 2 mai. La bibliothèque est maintenant ouverte 2 fois par semaine soit les :

- samedis de 9 h 30 à 11 h 30
- mercredis de 18 h 30 à 20 h

Notez déjà que la bibliothèque sera fermée 2 semaines en juillet, soit les semaines du 19 et du 26 juillet.

Deux activités pour le 30^e anniversaire de notre bibliothèque municipale!



Livre en fête le 5 juin de 9h30 à 11h30

Au complexe municipal, les enfants de l'école ont pu lire et s'amuser dans une ambiance musicale. Un animateur était sur place ainsi que des bénévoles de la bibliothèque.



Pièce de théâtre pour les enfants

Le petit capuchon rouge de la troupe des Bouches Décousues

Le 6 juin à 10h00 à la bibliothèque, a eu lieu une activité pour les 3 à 8 ans!

Bon été et bonne lecture à tous !

- Doris Rivard

DES NOUVELLES DE VOTRE ASSOCIATION SPORTIVE

INITIATION PICKLEBALL

L'Association Sportive de St-Denis vous invite à découvrir le PickleBall. Des amateurs bénévoles seront sur place pour vous initier.
BIENVENUE AUX DÉBUTANTS!

Mercredi - 24 juin 2026
10H À MIDI
12 ans et +
Prêt de matériel sur place
Complexe municipal de St-Denis-De La Bouteillerie

PICKLEBALL SAISON 2026

OUVERTURE DE LA SAISON
LUNDI LE 18 MAI

HORAIRE DE LA SAISON
LUNDI : 19H À 20H30
MARDI : 13H30 À 15H
MERCREDI : 19H À 20H30

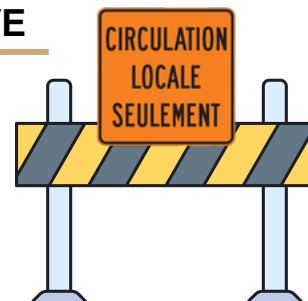
COMPLEXE MUNICIPAL DE ST-DENIS

FESTIVAL ARCHIPEL - 12 JUILLET À LA CHAPELLE DE LA GRÈVE

Le festival Archipel aura lieu du 10 au 12 juillet 2026. La dernière journée se déroulera à la chapelle de la Grève, située au 19, chemin de la Grève Ouest à Saint-Denis-De La Bouteillerie. Dans un décor bucolique en bord de fleuve, cette journée sera entièrement tournée vers la découverte et l'émotion.

Les billets sont en vente sur le site Internet du Festival.

De la nourriture et des boissons seront également disponibles pour achat sur place.



Section du chemin de la Grève Ouest fermé pour l'occasion – Accès par navette obligatoire

En raison du stationnement limité sur place et de l'achalandage anticipé, le chemin de la Grève Ouest sera fermé entre la route de l'Église et la rue Labrie. La circulation locale sera assurée pour les résidents du secteur grâce à la présence de bénévoles.

Le stationnement se fera à l'église, et un service de navette avec des départs aux 15 minutes sera mis en place afin d'assurer le transport des visiteurs jusqu'au site de la chapelle.



- En continu dès 12 H | Victor-Lévy Beaulieu lu par Christian Lapointe
- 13 H | Ivanie Aubin-Malo | Musique et danse.
- 14 H | Soraïda Caron | Danse contemporaine.
- 14 h 45 | La suspension consentie de l'incrédulité | Théâtre

NOUVELLES DU CERCLE DES FERMIERES DE SAINT-DENIS-DE LA BOUTEILLERIE

Ouverture du P'tit Magasin

Pour la saison estivale, le P'tit Magasin sera ouvert tous les jeudis et vendredis de mai à août 2026. C'est avec fierté que nous y exposons et mettons en vente certains des ouvrages réalisés chaque année par nos membres.

N'hésitez pas à sonner ou frapper à la porte lorsqu'une artisane est présente, la porte du P'tit Magasin reste ouverte... même quand elle est barrée ! Votre visite est toujours un rayon de soleil pour nous.

 Suivez-nous sur Facebook : facebook.com/Mariagibaraf

Les Cercles de Fermières du Québec sont fiers de soutenir plusieurs Fondations

Une boîte de récupération pour les cartouches d'encre est disponible à notre local, situé au 2, route de l'Église, Saint-Denis-De La Bouteillerie.

Merci de vérifier l'affiche pour les types acceptés.



Il est également possible de faire un don monétaire sur place.

Chaque année, les sommes recueillies sont redistribuées à nos fondations dans la région, voici le compte rendu des sommes amassées pour l'année 2025-2026 du Comité Actions communautaires de la Fédération 05 (32 cercles) :

- OLO : 9550,31\$
- ACWW : 54,80\$
- MIRA : 155,\$
- PREMA QUÉBEC : 1661,40\$
- Le Centre femme La passerelle de St-Pascal : 1800\$ (notre œuvre pour la Fédération)

pour un grand total de 13 221,51 \$, au nom de la fondation : MERCI de tout cœur pour votre grande générosité.

Au plaisir de vous voir à notre local bientôt - Sylvie Labelle 🕊️

P.S. Le plus beau de nos savoir-faire, c'est le lien qu'on crée entre nous.



LE CLUB DES 50 ANS ET PLUS | LA MOISSON DORÉE

À la suite de l'assemblée générale annuelle du 1er avril, voici les nouveaux membres du conseil d'administration :

- Ginette Laframboise, présidente
- Yves Gagnon, vice-président
- Sylvie Houde, secrétaire
- Angèle Bourque, trésorière
- Lorraine Michaud, administratrice.

Vous avez 50 ans ou plus? Vous aimeriez participer, proposer des idées ou vous impliquer bénévolement?

Votre présence et vos talents sont précieux pour faire grandir notre milieu de vie!

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour vous joindre à l'équipe ou pour en savoir davantage, même si vous êtes à Saint-Denis seulement durant la saison estivale.

Au plaisir de vous rencontrer! 😊

VOICI MAINTENANT CE QUE LE CLUB VOUS PROPOSE ... SOYEZ PRÊTS À BOUGER!

Du 19 mai au 9 juin*: Jeux de société

Tous les mardis de 13 h 30 à 16 h, à la salle municipale. Au programme : tapis multi-jeux intérieur (pétanque, curling et shuffleboard), jeux de poches, Scrabble et jeux de cartes. Venez passer un bel après-midi dans une ambiance conviviale!

**de retour en septembre*

Responsables : Mme Angèle Bourque et M. Yves Gagnon

Dès le 1er juin : Pétanque extérieure

Jusqu'en octobre, les lundis et jeudis à 18 h 30, au parc de la Croix. Activité offerte lorsque la météo le permet.

Responsable : M. Paul Landry

18 août : Épluchette de blé d'Inde

Venez goûter l'excellent maïs local et socialiser avec les autres membres! Détails à suivre sur le site de Facebook de la municipalité. Activité payante offerte aux membres.

Responsables : Mme Lorraine Michaud et Mme Sylvie Houde

Dès le 9 septembre : Vie active

Activités physiques adaptées aux personnes de 50 ans et plus. Les mercredis de 10 h à 11 h, à la salle municipale.

Activité gratuite pour les membres. Pour les non-membres : première participation gratuite, puis 10 \$ pour les séances subséquentes.

Responsable : Mme Lorraine Michaud

Le 27 mars dernier, notre activité Cabane à sucre a été un réel succès! Un lien YouTube est disponible pour ceux et celles qui désirent voir des images de cette belle journée.

 <https://youtu.be/1rIMXaK9NM>



JE COLLATIONNE

Sous le charme de Mélissa!

Le 23 mai 2026, près de 700 personnes ont assisté au troisième spectacle-bénéfice de JE COLLATIONNE à la Cathédrale Sainte-Anne-de-La Pocatière, en compagnie de Mélissa Bédard. Cette soirée émotive et rassembleuse a permis de renforcer le sentiment d'entraide au sein des communautés du Kamouraska-Rivière-du-Loup.

Grâce à l'implication de plus de 35 bénévoles et au soutien des partenaires et donateurs, les fonds amassés serviront à offrir des collations saines aux élèves du primaire pour l'année scolaire 2026-2027.

Un moment marquant de la soirée fut la présentation des 10 enfants ambassadeurs, représentant les écoles bénéficiaires, dont les témoignages ont profondément touché le public.

JE COLLATIONNE remercie chaleureusement tous ceux qui contribuent à sa mission : offrir gratuitement des collations nutritives aux enfants et soutenir leur réussite scolaire. Pour en savoir plus : www.jecollationne.com ou Facebook.



JE COLLATIONNE

100% bénévole
100% des dons en collations

Notre leitmotiv!

Offrir gratuitement de saines collations aux élèves à tous les jours dans nos écoles primaires du grand Kamouraska et plus.

Contribuons ensemble au cœur de notre relèvement!

INFORMATION ET DON :
www.jecollationne.com
info@jecollationne.com



MAISON DE JEAN-BAPTISTE

Comme chaque année, nous nous préparons à recevoir plusieurs visiteurs au cours de l'été. Mais la présence régulière au Café de nos concitoyens et clients des villages environnants est notre moteur pour dynamiser l'endroit et maintenir notre motivation!

Du côté de nos ressources humaines, plusieurs nouveaux visages se joignent à nous cet été, vous ferez la connaissance de Stéphanie, Alicia et Édith qui viendront prêter main forte à notre équipe en place et nous permettrons d'élargir notre horaire d'ouverture à 6 jours/semaine à partir de la fin juin.

Également, un menu revisité vous est proposé avec des belles nouveautés.

Venez le découvrir sur place!

Pour ce qui est de l'hébergement, notre projet d'une 6e chambre se concrétise. Celle-ci sera prête à accueillir des chambreurs au cours des prochaines semaines. La réalisation des rénovations a été possible grâce entre autres, à votre grande participation à notre brunch bénéfice de l'hiver dernier.

Évidemment cette grande maison demande constamment des petits travaux d'entretien et de réparation. Nos activités commerciales dégagent un peu de profits qui nous permettent de garder ce site patrimonial en bon état. C'est la mission que nous nous sommes donnée au début du projet en 2020 et c'est toujours la raison d'être de notre organisation.

Nous avons toujours besoin de bénévoles pour aider à la maintenance ou pour collaborer lors des activités spéciales, n'hésitez pas à manifester votre intérêt!

Bon été!



418 894-2213
 lamaisondejeanbaptiste@gmail.com
www.lamaisondejeanbaptiste.ca

SAINT-JEAN-BAPTISTE

🌸🌸🌸 Réservez votre 23 juin pour fêter avec nous! 🌸🌸🌸

Souper méchoui de porc (collaboration porc O'Rye) au complexe municipal de St-Denis à partir de 18h au coût de 25\$.

Cartes en vente auprès des administrateurs de la Maison de Jean-Baptiste ou directement au Café. Quantité limitée, ne tardez pas!
 Suivi d'une soirée avec "Les soeurs Peltier"



CALENDRIER DES ACTIVITÉS ESTIVALES

13 JUN	Nettoyage des berges et inauguration des chapiteaux des fermières 9 h Chapelle de la Grève	18 AOÛT	Épluchette de blé d'Inde 50+ Chapelle de la Grève
23 JUN	Café du conseil 10 h à 12 h Maison de Jean-Baptiste	23 AOÛT	Concert d'orgue Pascale Boulanger et Théo Curras Église de Saint-Denis
23 JUN	Saint-Jean-Baptiste 18 h Complexe municipal	28 AOÛT	Laveuse sècheuse musique traditionnelle 17 h Chapelle de la Grève
24 JUN	Initiation pickleball Prêt de matériel 10 h à 12 h Complexe municipal	3 SEPT	105e du Cercle des fermères Chapelle de la Grève
27 JUN	Conférence sur les cabourons par Daniel Montembeault, géographe 11 h Chapelle de la Grève	4 SEPT	Atelier sur la teinture végétale avec Dalhia Milon 14 h Jardin de la Maison Chapais (en cas de pluie, lieu à déterminer)
11 JUIL	Café du conseil 10 h à 12 h Maison de Jean-Baptiste	Pétanque extérieure Lundis et jeudis à 18 h 30 Parc Bellevue	
11 JUIL	Concert du trio Méandres 17 h Chapelle de la Grève	Pickleball Lundis et mercredis 19 h mardis 13 h 30 Complexe municipal	
12 JUIL	Festival Archipel (voir programmation) 12 h à 16 h Chapelle de la Grève		
13 JUIL	Conseil municipal 19 h 30 salle du complexe municipal		
19 JUIL	Dom Spectacle de musique francophone et folklorique 14 h Jardin de la Maison Chapais (en cas de pluie, à l'église de Saint-Denis)		
22-23-24 JUIL	La Grève en couleur 10 h à 17 h Chapelle de la Grève		
27 JUIL	Paiement du troisième versement de taxes		
1er AOÛT	Pianos à quatre mains avec Rose-Marie Duval et Jean-Michel Dubé 14 h Jardin de la Maison Chapais (en cas de pluie, à l'église de Saint-Denis)		
8 AOÛT	Conférence « Vivre le patrimoine » avec Audrée Whitlemy 14 h Complexe municipal		
10 AOÛT	Conseil municipal 19 h 30 salle du complexe municipal		
15 AOÛT	Café du conseil 10 h à 12 h Maison de Jean-Baptiste		
15 AOÛT	Duo Les dix doigts de la main 17 h Chapelle de la Grève	BUREAU MUNICIPAL FERMÉ les 24 juin, 2 juillet et 7 septembre	

LA RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION CONTRE LES INCENDIES KAM-OUEST



LES BARBECUES : LES FEUX DE CUISSON :

Lorsque vous allumez votre barbecue au propane et qu'il ne s'enflamme pas au premier essai, fermez la valve de la bonbonne et attendez cinq minutes avant de réessayer. Gardez toujours votre appareil à une distance d'au moins un mètre du bâtiment.



Il est très important de remplacer les bonbonnes défectueuses ou âgées de plus de 10 ans en les remettant à votre distributeur. Il ne faut surtout pas les jeter aux ordures, car elles pourraient exploser. En terminant, les bonbonnes ne doivent pas être entreposées à l'intérieur d'une résidence ou d'un garage

Prévenir les risques en cuisine :

- Surveillez en tout temps votre appareil de cuisson.
- Gardez toujours le couvercle de la casserole à portée de main.
- Ne déplacez jamais une casserole en flammes.
- Ne placez jamais d'objets combustibles près de la surface de cuisson.
- Évitez les vêtements amples lorsque vous cuisinez.
- N'utilisez jamais une casserole pour frire vos aliments.

Entretien des équipements de cuisson :

- Nettoyez régulièrement vos appareils de cuisson et votre hotte de cuisine. Une accumulation de graisse représente un danger d'incendie.
- Si vous possédez un four autonettoyant, n'utilisez pas la fonction d'autonettoyage si beaucoup de résidus se sont accumulés au fond du four. Ils pourraient s'enflammer en raison de la chaleur très élevée.

Quoi faire en cas de feu de cuisson :



- N'essayez jamais d'éteindre un feu d'huile avec de l'eau. L'eau alimente et propage le feu.
- Ne déplacez jamais un récipient dont le contenu est en flammes. Placez rapidement un couvercle sur le récipient en flammes.
- Si possible, fermez tous les éléments chauffants, le four et la hotte de cuisine.
- Évacuez par la sortie la plus près si le feu n'est pas maîtrisé. Appelez les pompiers, même si le feu semble éteint en composant le 9-1-1.

POUR TOUTES QUESTIONS OU INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC :

418-852-2952

prevention@regieincendiekam-ouest.ca

Conseils climat

Saviez-vous que l'exposition à la chaleur extrême peut causer des malaises, des hospitalisations et des décès?

Plusieurs personnes peuvent être à risque et certains groupes sont particulièrement vulnérables :

- aînés (65 ans et plus);
- personnes avec une maladie chronique (diabète, hypertension, problème de cœur, de poumon ou de rein, etc.);
- enfants de 12 ans et moins.



Conseils climat peut vous aviser **gratuitement** par téléphone, courriel ou SMS avant qu'une vague de chaleur survienne. Il vous rappellera également les comportements recommandés pour protéger votre santé ou celle de vos proches.

Pour plus d'information ou pour s'inscrire, appeler au: 1 866-982-7282 ou visiter Québec.ca/conseilscimat

Vague de chaleur : les bons réflexes à adopter

Comment se préparer AVANT l'arrivée d'une vague de chaleur

- Inscrivez-vous au programme Conseils climat du Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour recevoir les alertes de chaleur;
- Si vous prenez une médication, vérifier avec votre médecin s'il faut l'ajuster en cas de chaleur intense;

Comment se protéger PENDANT une vague de chaleur

Lorsqu'il fait chaud, votre état de santé peut se détériorer rapidement. Pour limiter les risques, nous vous recommandons de suivre les conseils suivants :

- Restez hydraté en buvant de l'eau et en consommant des repas riches en fruits et légumes;
- Rafraîchissez-vous avec des douches, ou en allant dans un endroit climatisé ;

- Gardez votre domicile frais, en fermant les rideaux en journée et en aérant la nuit;
- Protégez-vous du soleil en portant des vêtements légers et clairs avec un chapeau;
- Réduisez vos efforts physiques et limitez les sorties en plein soleil pendant les heures les plus chaudes;
- Restez en contact avec vos proches et vos voisins.

En présence de symptômes (maux de tête, crampes musculaires, bouche et peau sèches, urine foncée, pouls et respiration rapides, nausées ou vomissements): mettez-vous au frais, buvez de l'eau et communiquez avec Info-Santé 811.

En présence de fièvre, d'étourdissement, de confusion : appelez le 911.



GARDEZ VOS OISEAUX EN SÉCURITÉ

Pour en apprendre plus sur les mesures exigées, veuillez consulter la page Confinement des oiseaux captifs : quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/sante-animale/animaux-ferme-elevage/confinement-oiseaux-captifs

Propriétaire d'oiseaux?

Saviez-vous qu'il est interdit de laisser ses oiseaux se promener dans un espace non clôturé?

Le Règlement sur les conditions de salubrité des lieux de garde d'oiseaux captifs du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation encadre la garde des oiseaux domestiques, notamment :

- ils doivent être gardés dans un bâtiment ou dans un enclos afin qu'ils ne puissent pas sortir de votre propriété;
- ils ne doivent pas être abreuvés avec de l'eau de pluie, de ruisseau ou toute autre eau de surface;
- leur eau et leurs aliments doivent être protégés afin que les palmipèdes migrateurs ne puissent pas les contaminer.



GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES : RAPPELS IMPORTANTS

Depuis le 1er octobre 2025, tous les bacs à déchets conformes (noirs, verts ou charcoals) doivent être étiquetés pour être collectés. Une période de tolérance ayant été accordée, la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska applique maintenant ces règles de façon plus stricte.

La municipalité a procédé à l'étiquetage et à l'inventaire des bacs sur le territoire à l'automne dernier. Comme l'inventaire a été réalisé à l'automne, certains bacs, notamment ceux des résidences saisonnières, pourraient avoir été oubliés.

👉 Si c'est votre cas, veuillez communiquer avec la municipalité. Veuillez noter que les bacs supplémentaires sont taxés.

Merci de maximiser le tri de vos matières afin de réduire l'enfouissement.

Quoi mettre, ou ne pas mettre, dans le bac de récupération?

Contenants, emballages, imprimés. C'est tout.

BESOIN DE PLUS D'INFOS SUR LE BAC?
CONSULTEZ
BACIMPACT.CA



EXEMPLES DE CONTENANTS ET EMBALLAGES

- ✓ Contenant de produit d'entretien ménager
- ✓ Emballage, pot et contenant de produit alimentaire
- ✓ Boîte de carton
- ✓ Assiette et papier d'aluminium
- ✓ Emballage de mets à emporter et préparés



EXEMPLES D'IMPRIMÉS

- ✓ Journal et circulaire
- ✓ Enveloppe
- ✓ Feuille de papier
- ✓ Cahier

LES EXCEPTIONS

- Aérosols et emballages de protection en polystyrène : les apporter au point de dépôt de votre municipalité, si un tel lieu existe et si accepté. Se renseigner auprès de votre municipalité.

NE PAS METTRE DANS LE BAC

- ✗ Pile
- ✗ Seringue
- ✗ Boyau d'arrosage
- ✗ Chaise de jardin
- ✗ Jouet
- ✗ Casserole
- ✗ Vêtement et tissu

SAVIEZ-VOUS?

- Un contenant s'accompagne d'un bouchon ou d'un couvercle.
- Un emballage sert à transporter facilement un produit.
- Les contenants et emballages en plastique dégradables ne vont pas dans le bac. Ils contaminent les autres matières recyclables.

BONS COUPS

- Vider et rincer légèrement les contenants.
- Retirer les couvercles des pots et contenants – sauf pour les petits bouchons.
- Séparer les matières composant l'emballage (ex. : sac de céréales dans une boîte).
- Faire des boulettes de papier d'aluminium même si elles sont légèrement souillées avant de les mettre dans votre bac.
- Défaire et plier vos boîtes de carton.

À PARTIR DU 1ER OCTOBRE 2025

Aucun bac à déchets non conforme ne sera étiqueté.
Aucun bac à déchets sans étiquette ne sera collecté.

Un bac à déchets conforme doit :

- Avoir ses deux (2) roues
- Un couvercle fonctionnel
- De format 240L ou 360L
- Être de couleur :
 - Noir,
 - Charcoal, ou
 - Vert



À noter que les bacs peints ou modifiés sont considérés comme non conformes.

581 673-7344
info@rimmk.com
www.rimmk.com



Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska

Les résidus de tonte, loin d'être un déchet!

Au Québec, les résidus de gazon peuvent représenter jusqu'à 50 % des déchets résidentiels enfouis durant l'été.

MAIS SAVIEZ-VOUS que ces résidus de tonte contiennent de l'azote, du phosphore et du potassium, des éléments nutritifs importants pour votre terrain ?

OSEZ L'HERBICYCLAGE

C'est simple : on retire le sac de la tondeuse et on tond ! Le gazon coupé laissé sur place se décompose en 24 à 48 heures et nourrit le sol.... gratuitement et sans efforts !

DES PETITS TRUCS POUR QUE ÇA SE PASSE BIEN

- Quand le gazon atteint environ 10 cm, on le coupe de 1/3 de sa hauteur
- Quand le gazon est vraiment trop long, ça peut étouffer la pelouse. Alors, il vaut mieux ramasser les résidus.

... Mais hors de question de les jeter !

On passe un léger coup de rateau pour faire des petits tas, qu'on utilise comme paillis dans le jardin, les plate-bandes, ou au pied des arbres.

Mettre les résidus de gazon à la poubelle, c'est littéralement jeter notre argent. On peut faire mieux !



Les temps changent

... PAS QUE LE CLIMAT !

Des questions?

1 888 856-5552, option 1 | co-eco.org | info@co-eco.org | facebook.com/coecobsi

Cette chronique vous est offerte par votre MRC



PROCHAINES DATES DE COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Juillet

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Août

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Septembre

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Bac brun	Bac bleu	Ordures
Feuilles	Conseil municipal	

TOUT SAVOIR SUR VOS ÉCOCENTRES

LA POCATIÈRE

410, 14^e rue Bérubé



Ouvert du 14 avril au 21 novembre

Mardi au samedi de 8 h à 16 h

SAINT-PASCAL

236, avenue du Parc



Ouvert du 15 avril au 21 novembre

Mercredi au samedi de 8 h à 16 h

SAINT-ALEXANDRE-DE-KAMOURASKA

619, route 289



Ouvert du 16 avril au 21 novembre

- Les jeudis de 8 h à 16 h 30 jusqu'au 29 octobre
- Les jeudis de 8 h à 16 h à partir du 5 novembre
- 1^{er} et 3^e samedi du mois de 8 h à 12 h

Les écocentres seront FERMÉS le 24 juin et le 1^{er} juillet

L'ÉCOCENTRE N'EST PAS UN DÉPOTOIR! Notre priorité?
Le réemploi, le recyclage et la revalorisation.

OBLIGATOIRE

Triez vos matières AVANT d'arriver à l'écocentre.

Informez-vous sur les matières acceptées.

ON NE GASPILLE PAS LE BOIS, ON LE TRIE!

Tout ce qui est en bois doit être regroupé (mélamine à part).



Les dates et heures d'ouvertures sont susceptibles de changer en fonction des conditions météorologiques. Consultez notre site web ou notre page Facebook pour les dernières mises à jour.



Pour plus d'informations
co-eco.org | 1 888 856-5552

Merci à nos commanditaires !

ENTÊTE COIFFURE

pour hommes et femmes
sur rendez-vous
service à domicile offert

7, route 132 Est
Saint-Denis (Québec)
G0L 2R0
Tél.: 418 498-2320

Marie-Claude
Lamarre
Propriétaire



R.B.Q. : 81081382-28

CHAMPS D'ÉPURATION ACCRÉDITÉS

Ecoflo BIONEST

ENVIRONNEMENTAL

CERTIFIÉ
· ISO ·

Marco Garon,
président

Tél. : 418 498.2405

Télec. : 418 498.2134

Cell. : 418 868.5121

info@transportenvracst-denis.com

74 A, route 132 Ouest, Saint-Denis (Québec) G0L 2R0
www.transportenvracst-denis.com

Familliprix André Villeneuve et Maxime Laflamme
Nouveaux propriétaires, même équipe sur place.

Lundi : 9h00 à 18h00
Mardi : 9h00 à 18h00
Mercredi : 9h00 à 20h00
Jeudi : 9h00 à 20h00
Vendredi : 9h00 à 20h00
Samedi : 9h00 à 17h00
Dimanche : 12h00 à 16h00

(418) 856-1112

familliprix
Service de livraison



• TRAVAUX AGRICOLES

• DÉNEIGEMENT



Éric : 418 860-8584

William : 418 925-8186

travauxaforfaitwilric@hotmail.com

**ROBERTO
EXCAVATION
DUELLET**

R.B.Q. : 8345-1716-18

Téléphone : 418 856-6764

Cellulaire : 418 894-0262

141, anse des Mercier
Rivière-Ouelle (Québec) G0L 2C0
ro.excavation@hotmail.com

Excavation
Terrassement
Fosse septique
Champs d'épuration
Marteau hydraulique
Caméra d'inspection
de drain de fondation
Pose et réparation
de drain français
Réparation de fondation



Jean-Luc Therrien, Agr.
418-868-4111



LA MAISON DE
Jean-Baptiste
HÉBERGEMENT & CAFÉ

5, route de l'Église, Saint-Denis-De La Bouteillerie
Tél. : 418 894-2213 www.lamaisondejeanbaptiste.com

PIERRE GARON

16, ROUTE 132 OUEST
SAINT-DENIS, KAMOURASKA G0L 2R0

TÉL. : 418 498-3012

CELL. : 418 863-2564

DÉNEIGEMENT FERME DES COWBOYS (NATALIE)



112, route 132 Ouest
St-Denis-De La Bouteillerie
(Québec)
418 508-1930

Contactez-nous
pour avoir
votre publicité ici